

**REGLEMENT
CHAMPIONNATS DE FRANCE
MASTERS DE CYCLO-CROSS**



SAISON 2019 - 2020

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	3
2.	PARTICIPATION.....	3
3.	ENGAGEMENTS	3
4.	ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE MASTERS	4
5.	PROGRAMME SPORTIF.....	4
6.	GRILLE DE DEPART.....	5
7.	DISPOSITIONS GENERALES.....	5
8.	POSTE DE DEPANNAGE	5
9.	ENTRAINEMENTS OFFICIELS.....	5
10.	CLASSEMENTS	6

1. OBJET

Les Championnats de France Masters de Cyclo-cross sont organisés par la Fédération Française de Cyclisme dans le but de promouvoir l'activité du Cyclo-cross dans les catégories loisirs Masters.

Ils ont lieu le Dimanche 24 Novembre 2019 à Mesnils sur Iton - Gouville / Château de Chambray (Eure - Comité régional de Normandie).

Ce règlement particulier est rattaché aux différents titres de la réglementation générale de la FFC à savoir :

- Titre 5 Cyclo-cross
- Titre 10 Matériel et Equipements vestimentaires
- Titre 12 Règlement disciplinaire
- Titre 16 Cyclisme pour tous

2. PARTICIPATION

Les Championnats de France Masters de Cyclo-cross sont ouverts à tous les licenciés amateurs de nationalités françaises Hommes et Femmes de 30 ans dans l'année et plus, titulaires d'une licence permettant la compétition :

- 1^{ère} catégorie
- 2^{ème} catégorie
- 3^{ème} catégorie
- Pass Cyclisme Open
- Pass Cyclisme

Toutefois, les coureurs suivants ne sont pas éligibles :

- Tout coureur ayant participé au Championnat du Monde Cyclo-cross UCI, Championnat d'Europe ou Coupe du Monde Cyclo-cross UCI pendant l'année en cours.
- Tout coureur ayant été membre dans la saison de cyclo-cross en cours d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI.
- Tout coureur classé avec au moins 100 points au classement individuel cyclo-cross UCI publié après la première épreuve de la Coupe du Monde Cyclo-cross UCI de la saison en cours.

Les coureurs souhaitant participer aux Championnats de France Masters de Cyclo-cross devront être classés dans le classement général individuel des deux premières manches de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross.

3. ENGAGEMENTS

Les engagements sont effectués par internet via la plateforme FFC Cicle Web à partir du site internet de la Fédération Française de Cyclisme.

Le montant de l'engagement par participant est de 26,00 € directement débité sur les comptes Cicle web des clubs.

Les engagements sont clos 6 jours avant l'épreuve soit le lundi précédent l'épreuve à 20h00 quand celle-ci a lieu un dimanche.

Aucun engagement sur place n'est possible.

La liste des engagés est établie par la FFC pour chacune des catégories d'âge sans tenir compte de l'ordre de départ des coureurs sur la grille qui est défini ensuite par le collège des arbitres selon l'article 6.

Dans l'établissement des numéros de dossards, les coureurs sont regroupés par comité régional mis par ordre alphabétique.

4. ATTRIBUTION DES TITRES DE CHAMPION DE FRANCE MASTERS

- Conditions d'attribution (cf. Article 16.5.13 - Règlementation fédérale Titre XVI Cyclisme pour tous) :

Chaque épreuve du Championnat de France Masters de Cyclo-cross doit réunir un minimum de 6 coureurs de 3 comités régionaux différents pour que le titre de Champion de France Masters de Cyclo-cross Hommes soit attribué.

Cependant pour les femmes, afin de favoriser le développement de la pratique féminine Masters, un titre pourra être attribué avec un minimum de 2 concurrentes partantes quel que soit le nombre de comités régionaux représentés.

Si les conditions d'attribution ne sont pas remplies, seule la médaille d'or sera remise pour victoire de l'épreuve mais le titre ne sera pas décerné avec la remise du maillot de Champion / Championne de France Masters.

- Les catégories d'âge :

C'est l'âge en 2020 qui est pris en compte pour l'affectation dans les différentes catégories. Ces catégories sont par tranche de 5 ans en conformité avec la réglementation fédérale et internationale, elles sont identiques pour les femmes comme pour les hommes :

Masters 1 : 30-34 ans / 1990 - 1986
 Masters 2 : 35-39 ans / 1985 - 1981
 Masters 3 : 40-44 ans / 1980 - 1976
 Masters 4 : 45-49 ans / 1975 - 1971
 Masters 5 : 50-54 ans / 1970 - 1966
 Masters 6 : 55-59 ans / 1965 - 1961
 Masters 7 : 60-64 ans / 1960 - 1956
 Masters 8 : 65-69 ans / 1955 - 1951
 Masters 9 : 70 ans et + / 1950 et avant

5. PROGRAMME SPORTIF

Jour	Epreuve	Appel coureurs	DÉPART épreuve	Durée	ARRIVÉE épreuve
SAMEDI	Validation circuit par Président du jury	/	10:30	1:00	11:30
	Entraînements officiels circuit	/	14:00	3:00	17:00
	Retrait dossards + accréditations	/	14:00	3:00	17:00
DIMANCHE	Entraînements officiels circuit	/	8:00	1:30	9:30
	Retrait dossards + accréditations	/	8:00	1:00	9:00
	Epreuve Masters 7 - 8 - 9	9:30	9:45	0:40	10:25
	Epreuve Masters 5 - 6	10:45	11:00	0:40	11:40
	Epreuve Masters Femmes	10:47	11:02	0:30	11:32
	Cérémonies protocolaires		11:45		...
	Epreuve Masters 3 - 4	13:45	14:00	0:50	14:50
	Epreuve Masters 1 - 2	15:00	15:15	0:50	16:05
	Cérémonies protocolaires		16:15		...

Afin de limiter le nombre d'épreuves à organiser, les catégories d'âge sont regroupées par bloc avec des départs différés d'une minute d'écart entre chaque catégorie pour permettre aux sportifs de courir avec les personnes de leur niveau.

Un classement par catégorie d'âge est établi avec pour chacune d'entre elles l'attribution d'un titre de Champion / Championne de France Masters de Cyclo-cross, si les conditions d'attribution exprimées à l'article 4 sont remplies.

Aucune fusion de catégorie d'âge ne sera possible.

Seul l'article 4 prévaut pour décerner le titre de Champion / Championne de France Masters de Cyclo-cross.

Le nombre de tours pour chaque épreuve est déterminé sur place par le collège des arbitres sur la base des temps réalisés sur les deux premiers tours.

6. GRILLE DE DEPART

Les concurrents sont placés sur la grille de départ dans l'ordre ~~du classement général individuel des Championnats de France Masters de Cyclo-cross de la saison précédente de la Coupe de France Masters de Cyclo-cross de la saison et par catégorie d'âge pour les premiers ayant un total supérieur à 2 points.~~

~~En cas d'égalité, sera procédé à un tirage au sort.~~

~~Chaque départ est donné pour une catégorie d'âge avec une minute d'écart entre chaque catégorie.~~

~~En cas de changement de catégorie, les 10 premiers des catégories inférieures de l'année précédente sont intercalés entre la 10^{ème} et la 20^{ème} place dans leur nouvelle catégorie.~~

~~Pour les épreuves qui regroupent plusieurs tranches d'âge et qui prennent le départ ensemble, ils sont appelés en intercalant 4 coureurs de chaque catégorie sur chaque ligne~~

~~Exemple : 4 M3 et 4 M4 sur la première ligne~~

~~Pour chaque tranche d'âge et pour tous les coureurs non concernés par les classements de l'année précédente, les coureurs sont appelés suivant un tirage au sort effectué par le collège des arbitres.~~

7. DISPOSITIONS GENERALES

Les lieux des différentes infrastructures et les horaires d'ouverture sont précisés dans le guide des compétitions élaborés par la Fédération Française de Cyclisme et le Comité local d'organisation à savoir :

- La permanence
- La remise des dossards, des numéros d'épaule et des accréditations (encadrement, mécaniciens, véhicules...etc)
- La salle de presse
- Le local du contrôle médical
- Les vestiaires, douches et sanitaires
- Les parkings des coureurs, des officiels, des invités, de la presse, de l'organisation et des spectateurs

8. POSTE DE DEPANNAGE

L'attribution des postes de dépannage est réalisée par le collège des arbitres selon le comité régional et par un tirage au sort, en fonction du nombre de coureurs engagés et du nombre de postes de dépannage disponible.

9. ENTRAINEMENTS OFFICIELS

Les créneaux d'entraînements officiels sont définis dans le guide technique fournis par le comité local d'organisation et selon la mise en place du circuit de compétition.

Un créneau d'entraînement d'environ 3 h est à proposer aux coureurs la veille des compétitions en parallèle du retrait des dossards et des accréditations à la permanence.

Le circuit de compétition est ouvert 15 minutes avant le départ de chaque épreuve.

Aucune reconnaissance n'est autorisée pendant le déroulement des autres épreuves, sous peine de refus de départ.

Le port du casque est obligatoire lors de tous les entraînements comme lors des compétitions.

10. CLASSEMENTS

Le collège des arbitres peut, en fonction de circonstances rendant difficile la bonne gestion des compétitions, demander à certains coureurs doublés avant le dernier tour de se retirer de la course.

Les coureurs doublés dans le dernier tour sont quant à eux arrêtés au début de la dernière ligne droite d'arrivée et sont classés conformément à leur position.